



## Concevoir pour prévenir Sévéa Immobilier distinguée

|   |        |
|---|--------|
| <b>Communiqué de presse</b>   | page 3 |
| <b>La conception ou le réaménagement d'une situation de travail</b> | page 4 |
| <b>« Inn Situ - Concevoir pour prévenir » : une distinction</b>     | page 5 |
| <b>L'entreprise Sévéa Immobilier</b>                                | page 6 |



## Une distinction

### La conception ou le réaménagement d'une situation de travail : une démarche qui intègre la santé et la sécurité

Un projet de conception ou de réaménagement d'une situation de travail est une phase importante pour une entreprise. C'est l'opportunité pour elle d'impliquer ses collaborateurs afin de concevoir des situations de travail adaptées.

Forts de leurs connaissances et compétences, les professionnels de la Carsat Bretagne accompagnent les entreprises qui souhaitent s'investir dans la santé et la sécurité de leurs salariés. Pour mieux concevoir ou réaménager un atelier, des situations de travail ou encore repenser l'organisation et le management l'approche projet et des appuis externes sont essentiels.

Lorsque le projet est réussi et répond aux attentes et besoins de l'entreprise, celle-ci gagne également en performance.

#### « Inn Situ - Concevoir pour prévenir » : une distinction

En 2018, la Carsat Bretagne lance une nouvelle distinction : « Inn Situ, Concevoir pour prévenir ». Cette distinction valorise les entreprises engagées dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Ces récompenses visent à faire connaître des aménagements de situations de travail réussis, des innovations ou évolutions technologiques en termes de prévention, transférables à d'autres entreprises. Les distinctions ont été créées dans l'objectif de capitalisation et de déploiement vers un maximum d'entreprises. Six entreprises ont été distinguées en 2018.

#### Sévéa Immobilier distinguée en 2019

Promoteur immobilier à Vannes depuis 2007, Sévéa Immobilier a pour activités la promotion immobilière de logements privés et sociaux, commerces, bureaux et surfaces tertiaires.

C'est dans le cadre de son programme « Les Orientales » à Hennebont que l'entreprise reçoit la distinction Inn Situ. Accompagné par la Carsat sur d'autres chantiers, le maître d'ouvrage a en effet modifié son permis de construire afin d'intégrer des acrotères hautes de terrasses. Dès la phase de conception, la mise en place de protections collectives intégrées en toiture terrasse assure la sécurité des salariés du chantier, mais aussi des intervenants ultérieurs pour la maintenance. La mise en service des ascenseurs dès la phase de chantier permet enfin de réduire la pénibilité pour les salariés du second œuvre.

# **La conception ou le réaménagement d'une situation de travail :**

## **Une démarche qui intègre la santé et la sécurité**

---

Un projet de conception ou de réaménagement d'une situation de travail est une phase importante pour une entreprise. En effet, c'est l'opportunité d'impliquer ses collaborateurs en adoptant une démarche participative et itérative afin de concevoir des situations de travail adaptées.

Forts de leurs connaissances et compétences, les préventeurs de la Carsat Bretagne accompagnent les entreprises qui souhaitent s'investir dans la santé et la sécurité de leurs salariés. Concevoir ou réaménager un atelier ou une ligne de production, des situations de travail, des équipements de travail ou encore repenser l'organisation et le management peut nécessiter une approche projet et des appuis externes.

Lorsque le projet est réussi et répond aux attentes et besoins de l'entreprise, celle-ci gagne également en performance.

### **La conception ou le réaménagement d'une situation de travail est une étape importante ...**

Pour réussir le projet, la démarche doit être participative et pluridisciplinaire (chef d'entreprise, salariés, maître d'œuvre, coordonnateur, médecin du travail, préventeurs). La création d'un groupe projet pour identifier et comprendre le travail réel et futur, enrichir les attendus du projet, effectuer une analyse permettra d'orienter les choix.

Cette démarche est une approche itérative, qui s'autorise à revenir sur des choix antérieurs sans perdre de vue les objectifs initiaux. Enfin, elle apporte une vision globale qui permet à chaque étape de concilier le respect du budget et des délais, la santé et sécurité des salariés, la productivité, les performances et l'environnement de travail.

### **Les étapes du projet**

La première phase consiste à réaliser une analyse exhaustive de l'existant et de l'activité de travail afin d'envisager les futurs changements techniques et organisationnels.

Ce temps de préparation est un investissement nécessaire, déterminant pour répondre aux objectifs de qualité et de productivité fixés par l'employeur. Mais pour les atteindre, il est indispensable d'y intégrer le critère de la sécurité et la santé au travail.

Ainsi, le travail réel, son intensité (rythmes et cadences) et l'organisation doivent également être intégrés dans le projet de conception ou de réaménagement de la situation de travail.



## Une distinction

---

Prévenir les accidents du travail et maladies professionnelles est un investissement.

### Inn Situ, pourquoi ?

En 2018, la Carsat Bretagne lance une nouvelle distinction : « Inn Situ, Concevoir pour prévenir ». Cette distinction valorise les entreprises engagées dans la prévention des accidents et des maladies professionnelles. Ces récompenses visent à faire connaître des aménagements de situations de travail réussis, des innovations ou évolutions technologiques en termes de prévention, transférables à d'autres entreprises. Les distinctions ont été créées dans l'objectif de capitalisation et de déploiement vers un maximum d'entreprises. Six entreprises ont été distinguées en 2018. D'autres suivent en 2019.

### Inn Situ, une distinction

La distinction Inn Situ est décernée aux entreprises pour promouvoir un projet exemplaire, novateur, transférable, intégrant la prévention des risques professionnels. C'est une reconnaissance et une valorisation de l'engagement de l'entreprise en sécurité et santé au travail.

## L'entreprise Sévéa Immobilier

Promoteur immobilier à Vannes depuis 2007, Sévéa Immobilier a pour activités la promotion immobilière de logements privés et sociaux, commerces, bureaux et surfaces tertiaires.

C'est dans le cadre de son programme « Les Orientales » à Hennebont que l'entreprise reçoit la distinction Inn Situ. Cette opération immobilière comprend 6 immeubles de 105 logements collectifs privés et sociaux et 6 commerces.



**Les actions déployées ont concerné les champs suivants :**

- ✓ Intégration dès la conception de protections collectives permanentes en toitures terrasses
- ✓ mise en service des ascenseurs dès la phase de chantier
- ✓ Prévention des TMS et risques liés aux manutentions manuelles
- ✓ Conduite de projet participative
- ✓ Organisation du travail



[Voir la vidéo](#)

La situation de travail faisant l'objet de la distinction Inn Situ concerne les futurs travaux de maintenance en toiture terrasse.



Accompagné par la Carsat sur d'autres chantiers, le maître d'ouvrage a en effet modifié son permis de construire afin d'intégrer des acrotères hautes de terrasses. Dès la phase de conception, la mise en place de protections collectives intégrées en toiture terrasse assure la sécurité des salariés du chantier, mais aussi des intervenants ultérieurs en pour la maintenance.



Sévêa Immobilier a également choisi le groupe Legendre comme maîtrise d'œuvre et une entreprise générale bien structurés qui vont travailler ensemble sur ce projet en concertation étroite avec le Coordinateur sécurité et protection de la santé (CSPS). Le coordinateur intervient sur les chantiers de bâtiment ou de génie civil lorsque officient plusieurs entrepreneurs ou travailleurs indépendants.

Un véritable travail d'échanges entre ces interlocuteurs pour mener à bien ce projet a eu lieu ce qui est innovant et exemplaire pour le BTP.

Par ailleurs, le maître d'ouvrage a souhaité mettre en place de façon anticipée les ascenseurs définitifs pour les corps d'état secondaires. Cela permettra de réduire la pénibilité pour ces salariés qui interviennent après le départ des grues et qui pourront utiliser les ascenseurs dès la phase chantier.